

Date de convocation
09/04/2024

COMMUNE DE SARRY

Date d'affichage
09/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Nombre de conseillers : 19
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

N° 2024_04_01

Etaient présents : Mme Sylvie REGNIER, M. François DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Sylvie LORNE, M. André LEBLANC, Mme Claude BERTHON, M. Christian CHAGAAR, M. Jim MORARD, Mme Claudine MAURY, Mme Jeannine ANDRE, M. Bruno BREMONT,

OBJET :

Excusée : Mme Sandrine ADNOT

Compte de Gestion
2023

Absents : Mmes GUERSILLON Céline et Valérie LAMPSON, M. Antoine LEPAULMIER
Pouvoir : M. Laurent TAPIN à M. Jérémy MAUUARIN, M. Steeve DANDELLOT à Mme Sylvie LORNE

Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

Pour : 15
Contre : -
Abstention : -

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser.

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- d'arrêter le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- de n'apporter ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

Date de convocation
09/04/2024

COMMUNE DE SARRY

Date d'affichage
09/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :
19
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Sylvie REGNIER - 1^{ère} Adjointe

N° 2024_04_02

Etaient présents : M. François DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Sylvie LORNE, M. André LEBLANC, Mme Claude BERTHON, M. Christian CHAGAAR, M. Jim MORARD, Mme Claudine MAURY, Mme Jeannine ANDRE, M. Bruno BREMONT, ,

Excusée : Mme Sandrine ADNOT

OBJET :

Absents : Mmes GUERSILLON Céline et Valérie LAMPSON, M. Antoine LEPAULMIER

Pouvoir : M. Laurent TAPIN à M. Jérémy MAUUARIN, M. Steeve DANDELLOT à Mme Sylvie LORNE

Compte
Administratif 2023

Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

Pour : 14
Contre :
Abstention :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 annexée à l'arrêté modifié du 27/12/2005 ;

Vu le compte de gestion visé le 09/04/2024 et transmis par le trésorier de CHALONS EN CHAMPAGNE ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent ;
Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

1°) de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	résultats propres à l'exercice 2023	1 483 730,11	1 734 615,11 €	250 885,00 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2023)		280 515,83 €	280 515,83 €
	résultats à affecter			531 400,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	résultats propres à l'exercice 2023	396 447,64	255 598,45 €	-140 849,19 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou BS 2023)		96 274,51 €	96 274,51 €
	nouveau solde d'exécution			-44 574,68 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	88 464,19	59 755,76 €	-28 708,43 €
RESULTATS CUMULES 2023 y compris les rar		1 968 641,94	2 426 759,66 €	458 117,72 €
	prévisions réserves (inv 1068)			73 283,11
	excédent de fonctionnement 002 - recettes			458 117,72 €
	report D 001			-44 574,68 €

2°) de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COLLECTIVITE SARRY

EXERCICE 2023

ETAT DES DEPENSES ENGAGEES MAIS NON MANDATEES AU 31/12/2023

Intitulé de la dépense	Imputation chapitre/article	Montant des prévisions	Montant des réalisations	Montant des engagements non mandatés	Montant des restes à réaliser	Crédits reportés
frais d'études	20/2031	11362,55	9866,20	1496,35	1496,35	1496,35
terrains nus	21/2111	1291,50	0,00	1291,50	1291,50	1291,50
installations de voirie	21/2152	307,75	0,00	307,75	307,75	307,75
autres réseaux	21/21538	66489,48	0,00	66489,48	66489,48	66489,48
matériel de bureau et matériel informatique	21/2183	4740,00	0,00	4740,00	4740,00	4740,00
installations matériel et outillage techniques	23/2315	100732,50	85885,17	14847,33	14139,11	14139,11
TOTAUX					88464,19	88464,19

SINNER+BETELEC+LEMOINE (0,03€
dépassement SINNER compris)
Géomètre CAPOVILLA
Panneaux handicapé rue Thermot
EP 2023

Copieur Mairie

BOITUZAT+ JOEL + LMR

ETAT DES RECETTES CERTAINES ET EXIGIBLES RESTANT A EMETTRE AU 31/12/2023

Intitulé de la recette	Imputation chapitre/article	Montant des prévisions	Montant des réalisations	Montants non encore budgétés	Montant des restes à réaliser	Crédits reportés
Subventions état établissements nationaux	13/1321	53039,00	8526,00	44513,00	44513,00	44513,00
subventions région	13/1322	15242,76		15242,76	15242,76	15242,76
TOTAUX					59755,76	59755,76

Fonds vert EP2023 + DETR église
fonds LEADER thermot

SOLDE DES RESTES A REALISER

-28708,43

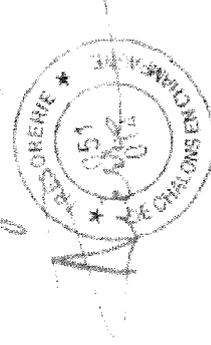
ETAT CERTIFIE, le 31/12/2023

L'ordonnateur,

Hervé Maillet, Maire de Sarry



Hervé Maillet



Date de convocation
09/04/2024

COMMUNE DE SARRY

Date d'affichage
09/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Nombre de conseillers : 19
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie REGNIER, M. François DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Sylvie LORNE, M. André LEBLANC, Mme Claude BERTHON, M. Christian CHAGAAR, M. Jim MORARD, Mme Claudine MAURY, Mme Jeannine ANDRE, M. Bruno BREMONT,

N° 2023_04_03

Excusée : Mme Sandrine ADNOT

OBJET :

Absents : Mmes GUERSILLON Céline et Valérie LAMPSON, M. Antoine LEPAULMIER

Pouvoir : M. Laurent TAPIN à M. Jérémy MAUUARIN, M. Steeve DANDELLOT à Mme Sylvie LORNE

Affectation du
résultat 2023

Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

Pour : 15
Contre :
Abstention :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29
- L2311-15,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant que le budget 2023 comportait un virement du compte 023 -->021 d'un
montant de **167 517,70 €**

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice
précédent arrêtés comme suit :

* excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) : + 250 885,00 €

* solde d'exécution global de la section d'investissement : - 140 849,19€

* solde des restes à réaliser de la section d'investissement : - 28 708,43 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

d'AFFECTER au budget de l'exercice 2024 l'excédent de fonctionnement de
+ 531 400,83 € - ligne R 002 résultat de fonctionnement reporté comme suit :

d'AFFECTER en réserve (excédent fonctionnement capitalisé) c/ 1068 : 73 283,11 €

de REPORTER en section de fonctionnement R002 : 458 117,72 €

d'INSCRIRE ces crédits dans le prochain budget prévisionnel 2024.

09/04/2024

Date d'affichage
09/04/2024

M. le Maire propose d'attribuer aux associations référencées dans le tableau joint les subventions au titre de l'exercice 2024

Le montant total s'élève à 16 786 € (compte 6574)

S'agissant de la dotation affectée pour l'achat de livres à la bibliothèque Municipale, celle-ci s'élève à 4 500 € (compte 6065)

Nombre de conseillers : 19
Présents : 13
Votants : 15

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DIVERS (exercice 2024)

N° 2024_04_04

DEMANDEURS / BENEFICIAIRES

OBJET :

Subventions aux
associations (et
divers)

Pour : 15

Contre :

Abstention :

	2022	2023	2024
Anciens combattants de Sarry-Moncetz	300	300	300
Assoc. familles rurales de la Blaise	1500	1600	2000
AUDC	2141	2132	2118
CLIC CHALONS-EN-CHAMPAGNE	2141	2132	2118
Coop. scolaire école élémentaire	650	650	650
Coop. scolaire école maternelle	400	400	400
COS subvention exceptionnelle	0	4500	4500
Foyer rural l'Eveil de Sarry	5000	4500	4500
EMIM ST GERMAIN LA VILLE	0	0	0
La Chenevière / résidents maison retraite St Germain	200	200	200
COMPTE 6574	12 132	16 414	16 786
DOTATION ACHAT LIVRES (COMPTE 6065)		4 500	4 500

LE CONSEIL MUNICIPAL émet un avis favorable à l'unanimité

Date de convocation 09/04/2024 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B
Date d'affichage 09/04/2024 sexies relatifs aux impôts locaux et aux vote des taux d'imposition,
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE :

Nombre de conseillers : 19 de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024
Présents : 13 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,56 %
Votants : 15 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 15,34 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 18,03 %

N° 2023_04_05
OBJET : (Produit attendu 720 948 €)

Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2024
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE, les taux d'imposition à appliquer au titre de 2024

Pour : 15
Contre :
Abstention :

Date de convocation 09/04/2024

Date d'affichage 09/04/2024 Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à la majorité,

Nombre de conseillers : 19 ADOPTE le budget primitif 2024 qui s'équilibre ainsi :

Présents : 13
Votants : 15
- RECETTES & DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2 174 322,72€
- RECETTES & DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 211 147,37 €

N° 2023_04_06
OBJET :

BUDGET 2024

Pour : 14
Contre :
Abstentions : 1

Date de convocation
09/04/2024

Date d'affichage
09/04/2024

Nombre de conseillers :
19

Présents : 13
Votants : 15

N° 2024_04_07

OBJET :

Compte de Gestion
2023 (Budget
Annexe)

Pour : 15
Contre : -
Abstention : -

Considérant la présentation du budget annexe de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

DECIDE :

- d'arrêter le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

- de n'apporter ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

Date de convocation
09/04/2024

COMMUNE DE SARRY

Date d'affichage
09/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :
19
Présents :12
Votants :14

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Sylvie REGNIER - 1^{ère} Adjointe

N° 2024_04_08

Etaient présents : M. François DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Sylvie LORNE, M. André LEBLANC, Mme Claude BERTHON, M. Christian CHAGAAR, M. Jim MORARD, Mme Claudine MAURY, Mme Jeannine ANDRE, M. Bruno BREMONT, ,

Excusée : Mme Sandrine ADNOT

OBJET :

Absents : Mmes GUERSILLON Céline et Valérie LAMPSON, M. Antoine LEPAULMIER

Compte
Administratif 2023
(budget annexe)

Pouvoir : M. Laurent TAPIN à M. Jérémy MAUUARIN, M. Steeve DANDELLOT à Mme Sylvie LORNE

Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

Pour : 14
Contre :
Abstention :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 annexée à l'arrêté modifié du 27/12/2005

Vu le compte de gestion visé le 09/04/2024 et transmis par le trésorier de CHALONS EN CHAMPAGNE ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent ;
Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

1°) de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PP				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	résultats propres à l'exercice 2023	10 750,76 €	12 133,61 €	1 382,85 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2023)		2 724,65 €	2 724,65 €
	résultats à affecter			4 107,50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	résultats propres à l'exercice 2023	33 271,80 €	12 541,16 €	-20 730,64 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou BS 2022)	0,00 €	18 730,20 €	18 730,20 €
	nouveau solde d'exécution			-2 000,44 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTATS CUMULES 2023 y compris les RAR		44 022,56 €	46 129,62 €	+2107,06
	prévisions réserves (r 1068)			2 000,44 €
	excédent de fonctionnement 002 - recettes			2 107,06 €
	report D 001			-2 000,44 €

2°) de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMMUNE DE SARRY

Date de convocation
09/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Date d'affichage
09/04/2024

Nombre de conseillers :
19

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie REGNIER, M. François DOMMANGE, M. Bertrand FLORES, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Sylvie LORNE, M. André LEBLANC, Mme Claude BERTHON, M. Christian CHAGAAR, M. Jim MORARD, Mme Claudine MAURY, Mme Jeannine ANDRE, M. Bruno BREMONT, ,

N° 2024_04_09

Excusée : Mme Sandrine ADNOT

OBJET :

Affectation
définitive du
résultat - Budget

Annexe
Panneaux
Photovoltaïques

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Absents : Mmes GUERSILLON Céline et Valérie LAMPSON, M. Antoine LEPAULMIER
Pouvoir : M. Laurent TAPIN à M. Jérémy MAUUARIN, M. Steeve DANDELLOT à Mme Sylvie LORNE

Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Considérant que le budget de l'exercice 2023 comportait un virement (023 ⇐ 021) d'un montant de 3 611.21 €

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

- un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 1 382,85 €

- un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de - 20 730,64€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DÉCIDE :

- d'affecter au budget de l'exercice 2024, l'excédent de fonctionnement de + 4 107,50 € comme suit :

. l'affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de + 2000,44 €

. le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 2 107.66€ (différence entre l'excédent de fonctionnement et l'affectation en réserves)

- d'inscrire ces crédits dans le prochain budget primitif 2024

Date de convocation
09/04/2023

Le Conseil Municipal,

Date d'affichage
09/04/2023

après en avoir délibéré et à l'unanimité

Nombre de conseillers :
19

ADOpte le budget primitif 2024 (budget annexe - panneaux photovoltaïques) qui s'équilibre ainsi :

Présents : 13

- RECETTES & DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

13 274,12 €

Votants : 15

- RECETTES & DEPENSES D'INVESTISSEMENT

38 076,60 €

N° 2024_04_10

OBJET :

Budget Primitif
2024 (Budget
Annexe - Panneaux
Photovoltaïques)

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Le Maire,



Hervé MAILLET

Le Secrétaire,

Jérémy MAUWARIN